

Exemple de facture d'électricité HTA pour un client professionnel (recto)

- 1 Coordonnées de Vialis, votre fournisseur d'énergies.
- 2 Numéro d'urgence accessible 7j/7, 24h/24.
- 3 Référence de votre lieu de consommation attribuée par votre Gestionnaire de Réseau de Distribution.
- 4 Coordonnées de votre interlocuteur dédié.
- 5 Référence à communiquer à votre conseiller Vialis lors de tout contact.
- 6 Adresse du lieu de consommation de l'énergie.
- 7 Référence de votre contrat.
- 8 Rappel des principales caractéristiques de votre contrat.
- 9 Représentation graphique de la consommation facturée.
- 10 Rappel de vos coordonnées bancaires en cas de prélèvement ou des moyens de paiement proposés avec le talon de paiement à joindre au règlement par chèque.
- 11 Synthèse de la facture dont le détail figure au verso.
- 12 N° et date de la facture.
- 13 Date limite de paiement ou date de prélèvement.
- 14 Date des prochains événements.

Cette facture est un exemple qui ne concerne pas spécifiquement votre situation.

1

10 rue des Bonnes Gens
CS 70187 - 68004 COLMAR CEDEX

facture
d'électricité
offre de marché

2 Urgences Electricité : 0 806 807 810
(service gratuit + prix appel)

3 Référence PDS : 68066/E2/000XXXX XX

4 Votre contact
M Gerard KREM
03 89 24 69 08

5 Votre référence à rappeler : 12345

SA ENTREPRISE
10 RUE DES BONNES GENS
68000 COMMUNE

votre contrat

votre facture 11 (détails au verso)

6

client titulaire
SA ENTREPRISE

espace de livraison
10 RUE DES BONNES GENS
COLMAR

caractéristiques du contrat n° 1234 7

offre
contrat unique HTA cotation

service fourniture
5 postes

service accès au réseau
ADT 5 postes PF CU

puissances souscrites
P : 130 kW
HPH : 130 kW
HCH : 130 kW
HPE : 130 kW
HCE : 130 kW

9

historique de consommation
Les valeurs estimées sont présentées en italique.

33 040
août 18

34 030
sept 18

26 034
oct 18

32 193
nov 18

39 650
déc 18

48 469
janv 19

10

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : SA ENTREPRISE

Référence Mandat : V12345

IBAN (RIB International) : FR12 3456 7897 234X XXXX X

BIC : ABCDFRXXXXX

12

facture n° 1234V du 08/01/2019

électricité du 01/12/2018 au 01/01/2019 : 48 469 kWh
calculés sur la base d'index relevés

sous-total accès au réseau
1 317,44

sous-total fourniture
3 255,92

total HT
4 573,36

TVA
1 169,19

autres taxes
1 272,58

total TTC
7 015,13

13

Ce montant sera prélevé à partir du 11/02/2019

14

Date approximative du prochain relevé 02/02/2019

Date approximative de la prochaine facture ... 08/02/2019

energies.vialis.net

Exemple de facture d'électricité HTA pour un client professionnel (verso)

- 15 Composantes d'acheminement : elles correspondent aux coûts d'utilisation des réseaux publics d'électricité (frais fixes et frais variables) sur la base des prix du TURPE (Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité).
- 16 Composantes fixes du TURPE, facturées à terme à échoir. À noter que la part « soutirage fixe » est fonction de la puissance souscrite.
- 17 Composantes variables du TURPE, fonction de l'énergie acheminée.
- 18 Numéro du compteur affecté à votre local.
- 19 Montant HTT de la part acheminement.
- 20 Composantes liées à la fourniture.
- 21 Part fixe : abonnement lié à la fourniture.
- 22 Part variable : énergie consommée.
- 23 Montant HTT de la part fourniture.
- 24 Détail des taxes et contributions spécifiques à l'électricité (soumises à TVA).
- 25 Montant TTC de la facture d'électricité.
- 26 Zone de message personnalisé, informations générales.

15

L'énergie et notre avenir

20

24

26

accès au réseau

composantes fixes16

gestion du 1 janvier 2019 au 31 janvier 2019

comptage du 1 janvier 2019 au 31 janvier 2019

soutirage fixe du 1 janvier 2019 au 31 janvier 2019 (puissance réduite de 130 kW - 1 mois)

/ kW / an

355,56

533,40

2,56

montant en

29,63

44,45

27,73

composante soutirage variable17

postes tarifaires

anciens index
en italique si estimés

nouveaux index
en italique si estimés

coefficients
de lecture

consommations (kWh)

du 01/12/2018 au 01/01/2019

compteur n° 12345678918

Pointe

Heures pleines hiver

Heures creuses hiver

63 337

313 762

271 827

70 577

333 296

291 846

1

1

1

7 240

19 534

20 019

postes tarifaires

consommations
au compteur
(kWh)

pertes de transformation

pertes joule (kWh)
(1,444 %)

pertes fer (1,344 kW)
nb d'heures

consommations
facturées (kWh)

Pointe

Heures pleines hiver

Heures creuses hiver

7 240

19 534

20 019

105

282

289

104

312

328

140

419

441

7 485

20 235

20 749

/ kWh

0,0299

0,0282

0,0203

montant en

223,80

570,63

421,20

autres composantes variables

du 01/12/2018 au 01/01/2019

tangente phi primaire

énergie réactive facturée

0,091

0 kVArh

/ kVArh

0,0189

montant en

0,00

sous-total HT accès au réseau

1 317,4419

fourniture

part fixe21

prime fixe du 1 décembre 2018 au 31 décembre 2018 (1 mois)

/ mois

75,00

montant en

75,00

part variable22

Pointe

Heures pleines hiver

Heures creuses hiver

composante de capacité HPH

composante de capacité P

redevance équilibrage

7 485 kWh

20 235 kWh

20 749 kWh

20 235 kWh

7 485 kWh

48 469 kWh

/ kWh

0,08808

0,06667

0,04661

0,004988

0,013965

0,00

montant en

659,28

1 349,07

967,11

100,93

104,53

0,00

sous-total HT fourniture

3 255,9223

total HT

4 573,36

taxes et contributions

taxe communale

taxe départementale

cspe

cta

tva

48 469

48 469

48 469

101,81

5 845,94

assiette

48 469

48 469

48 469

101,81

5 845,94

taux

0,002125 / kWh

0,0010625 / kWh

0,0225 / kWh

27,04 %

20,00 %

montant en

103,00

51,50

1 090,55

27,53

1 169,19

total TTC

7 015,1325

communication

Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) payée sur les débits.

Des pénalités de retard et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 € seront dues par tout client professionnel n'ayant pas réglé sa facture à sa date d'exigibilité conformément aux articles L441-6 et D441-5 du Code de Commerce.

Votre facture ne fait pas l'objet d'un tarif réglementé.

Cette facture doit être conservée 5 ans minimum.

Vialis SAEM au capital de 25 150 000 - RCS Colmar B 451 279 848 - SIREN 451 279 848 - n° de TVA intracomm. FR.80451279848 - energies.vialis.net

Siège social et agence de Colmar : 10 rue des Bonnes Gens CS 70187 68004 Colmar Cedex

Agence de Neuf-Brisach (UEM) : 2 rue Michel Marsal 68600 Neuf-Brisach

références internes : 5 445 / 2